

LA *Semaine* JURIDIQUE

*La pertinence de la sélection,
la fiabilité des analyses*

Social

9 AVRIL 2013, HEBDOMADAIRE, N° 15 - ISSN 1774-7503

Directeur scientifique :
Bernard TEYSSIÉ

Rédactrice en chef :
Claire BRUNET

DROIT COMPARÉ

- 1156 La réforme du droit du travail britannique : la « révolution silencieuse » continue
Étude par Allison FIORENTINO
- 1157 Le règlement amiable des litiges du travail en France et aux États-Unis
Pratique sociale par Benjamin KRIEF

Également cette semaine

- 1160 **Conditions de travail** - Licéité du dispositif d'évaluation professionnelle reposant sur des recommandations de quotas indicatifs (Cass. soc., 27 mars 2013, avis Bernard ALDIGÉ)
- 1161 **Maladie** - Les délais enserrant le licenciement disciplinaire ne sont pas susceptibles d'interruption ou de suspension du fait de la maladie du salarié (Cass. soc., 27 févr. 2013, note Jean MOULY)
- 1162 **Rupture du contrat de travail** - Conditions de validité de la convention de rupture (Cass. soc., 6 févr. 2013, note Marc PATIN)
- 1164 **Élections professionnelles** - Mesure de la représentativité : peu importe les résultats des élections partielles (Cass. soc., 13 févr. 2013, note Émeric JEANSEN et Yannick PAGNERRE)

Sommaire

Actualités

page 3

L'information en continu p. 3, Échos et opinions p. 6

Étude

page 7

- 1156 **Doctrine** Allison FIORENTINO - La réforme du droit du travail britannique : la « révolution silencieuse » continue
- 1157 **Pratique sociale** Benjamin KRIEF - Le règlement amiable des litiges du travail en France et aux États-Unis

Jurisprudence

page 18

RELATIONS INDIVIDUELLES

- 1158 David JACOTOT - Application du statut de footballeur professionnel (Cass. soc., 12 déc. 2012)
- 1159 Laurent DRAI - Précisions sur le régime des inventions des salariés (Cass. com., 12 févr. 2013)
- 1160 Bernard ALDIGÉ - Licéité du dispositif d'évaluation professionnelle reposant sur des recommandations de quotas indicatifs (Cass. soc., 27 mars 2013)
- 1161 Jean MOULY - Les délais enserrant le licenciement disciplinaire ne sont pas susceptibles d'interruption ou de suspension du fait de la maladie du salarié (Cass. soc., 27 févr. 2013)
- 1162 Marc PATIN - Conditions de validité de la convention de rupture (Cass. soc., 6 févr. 2013)
- 1163 François DUMONT - L'« inflexible » obligation de sécurité de résultat (Cass. soc., 23 janv. 2013)

RELATIONS COLLECTIVES

- 1164 Yannick PAGNERRE, Émeric JEANSEN - Mesure de la représentativité : peu importe les résultats des élections partielles (Cass. soc., 13 févr. 2013)
- 1165 Franck PETIT - La confidentialité des codes permettant le vote électronique (Cass. soc., 27 févr. 2013)
- 1166 Lucien FLAMENT - Protection des représentants du personnel dans les EPA (Cass. soc., 9 oct. 2012)

CONTENTIEUX

- 1167 Isabelle PÉTEL-TEYSSIÉ - Domaine de la règle de l'unicité de l'instance prud'homale (Cass. soc., 23 janv. 2013)

INDEX

A

Assurance maternité
- Prestationsact. 165

C

CHSCT
- Membresact. 169

Conditions de travail
- Évaluation des salariés1160

Contentieux du travail
- Médiation1157
- Unicité de l'instance1167

Contrat de travail
- Période d'essaiact. 168

Contrat de travail à durée déterminée
- Requalification1158
- Salarié protégéact. 172

Cotisations et contributions sociales
- Déclarationact. 166

D

Droit comparé
- Droit américain1157
- Droit britannique1156

Droit disciplinaire
- Procédure disciplinaire1161

E

Élections professionnelles
- Représentativité syndicaleact. 170, 1164
- Vote1165

I

Invention de salarié
- Rémunération1159

L

Liberté d'expression
- Liberté d'expression du salariéact. 171

Licenciement pour motif personnel
- Faute graveact. 171
- Procédure1161

M

Maladie
- Licenciement1161

P

Professions et activités particulières
- Marins1167
- Sportifs1158

R

Retraite
- Retraite complémentaireact. 167

Rupture du contrat de travail
- Prise d'acte1163
- Rupture conventionnelle1162

La Semaine Juridique Social

ABONNEMENT

OUI, Je m'abonne à la revue pour toute l'année 2013 (43 numéros par an + tables annuelles) au prix de 474,77 € TTC*

Je recevrai donc également les numéros déjà parus depuis le début de l'année.

Je m'abonne à partir du mois en cours au coût mensuel de 39,56 € TTC*

Je ne recevrai que les prochains numéros à paraître jusqu'à la fin de l'année.

*Taxes variables en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2011 (10,94-10,94) et étranger : abonnement annuel 2013 : 532,20 € TTC * TVA 21%

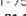
Si vous souhaitez vous abonner avant le 31 décembre, les abonnements LexisNexis se renouvellent par tacite reconduction d'année en année. Les conditions générales de vente et d'abonnement sont disponibles sur le site : www.lexisnexis.fr. Conformément à la législation, vous disposez d'un droit d'opposition et de rectification pour toute information vous concernant. Ces informations sont à destination de notre fichier prospectif clients et à des fins de prospection commerciale. S22 020 431 RCS Paris.

 LexisNexis®



Recevez par e-mail votre revue en PDF, 3 jours avant la version papier.

Offre d'abonnement

A renvoyer par  Courrier : LexisNexis - Relation client
141, rue de Javel - 75747 Paris cedex 15
ou par  Fax : 01 45 58 94 00

Commande sur internet : <http://boutique.lexisnexis.fr/>

Votre numéro d'abonné LexisNexis

(à votre convenance)

M. LLE MME M. NOM/PRÉNOM

SOCIÉTÉ/ÉTABLISSEMENT

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

E-MAIL

TÉL

DATE/CACHET ET SIGNATURE

FAX

NAF

SIRET

12SD180-SJS

 0 821 200 700

0,12€ puis 0,09€/min à partir d'un poste fixe

Suite de l'index page suivante >